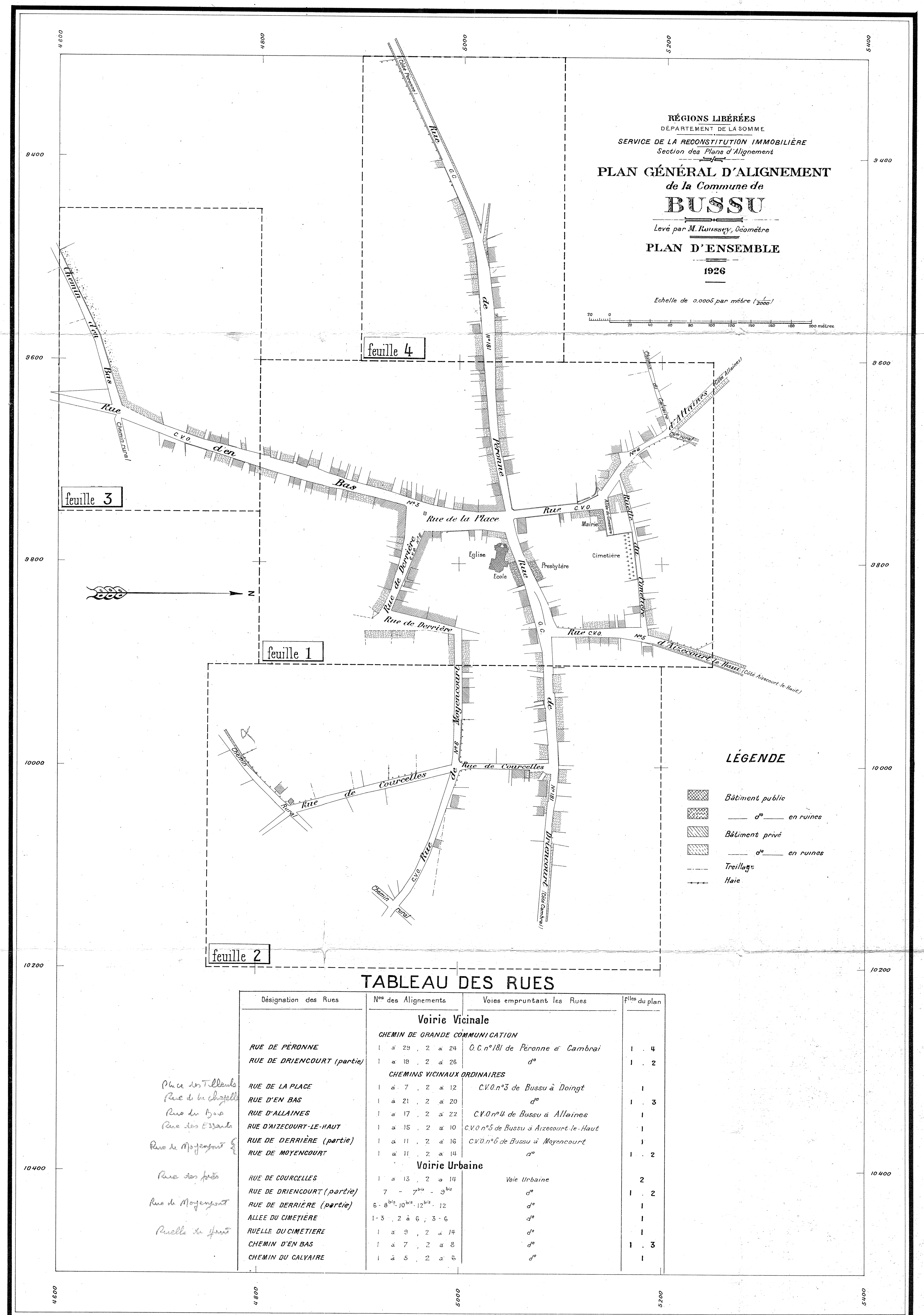
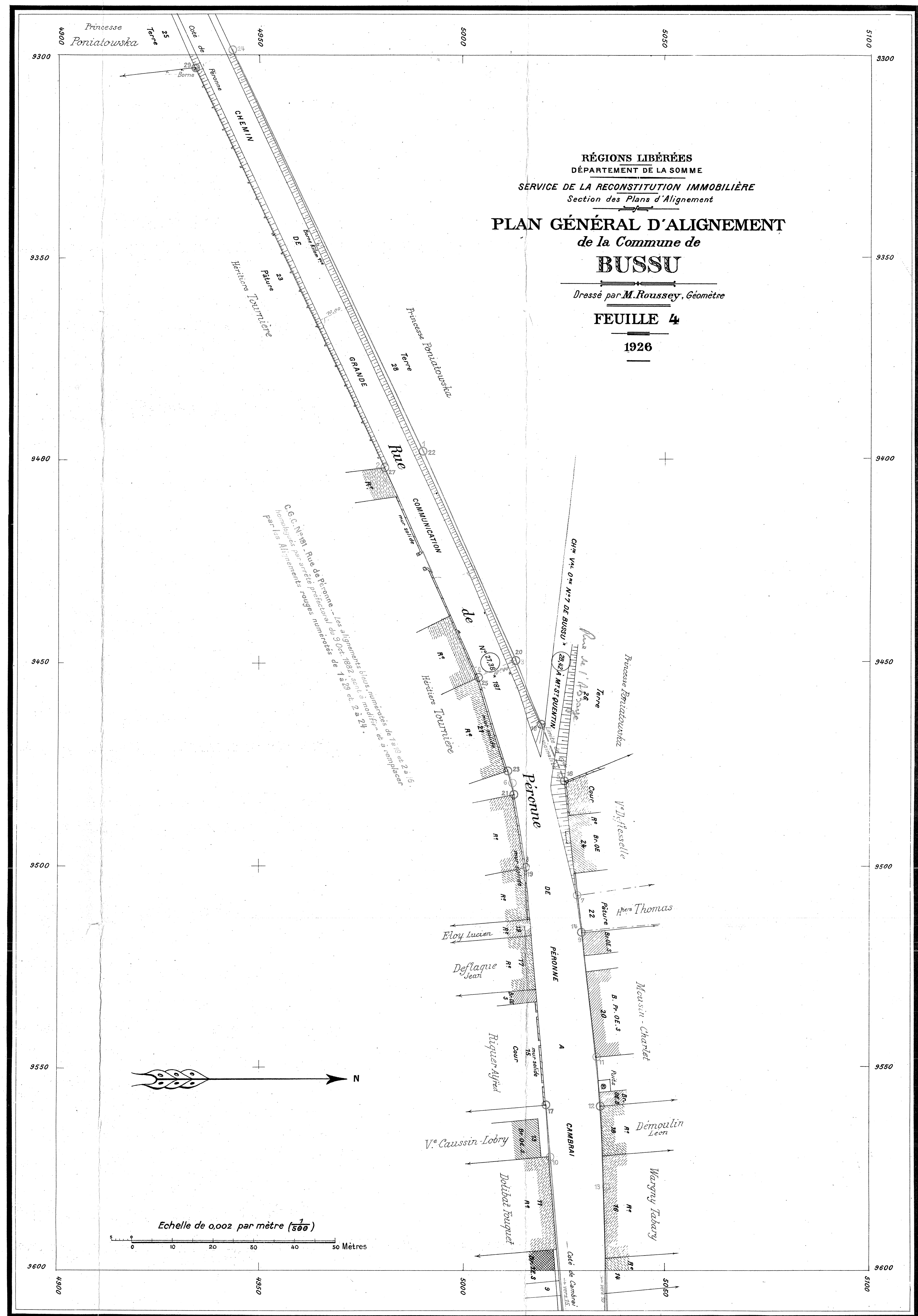
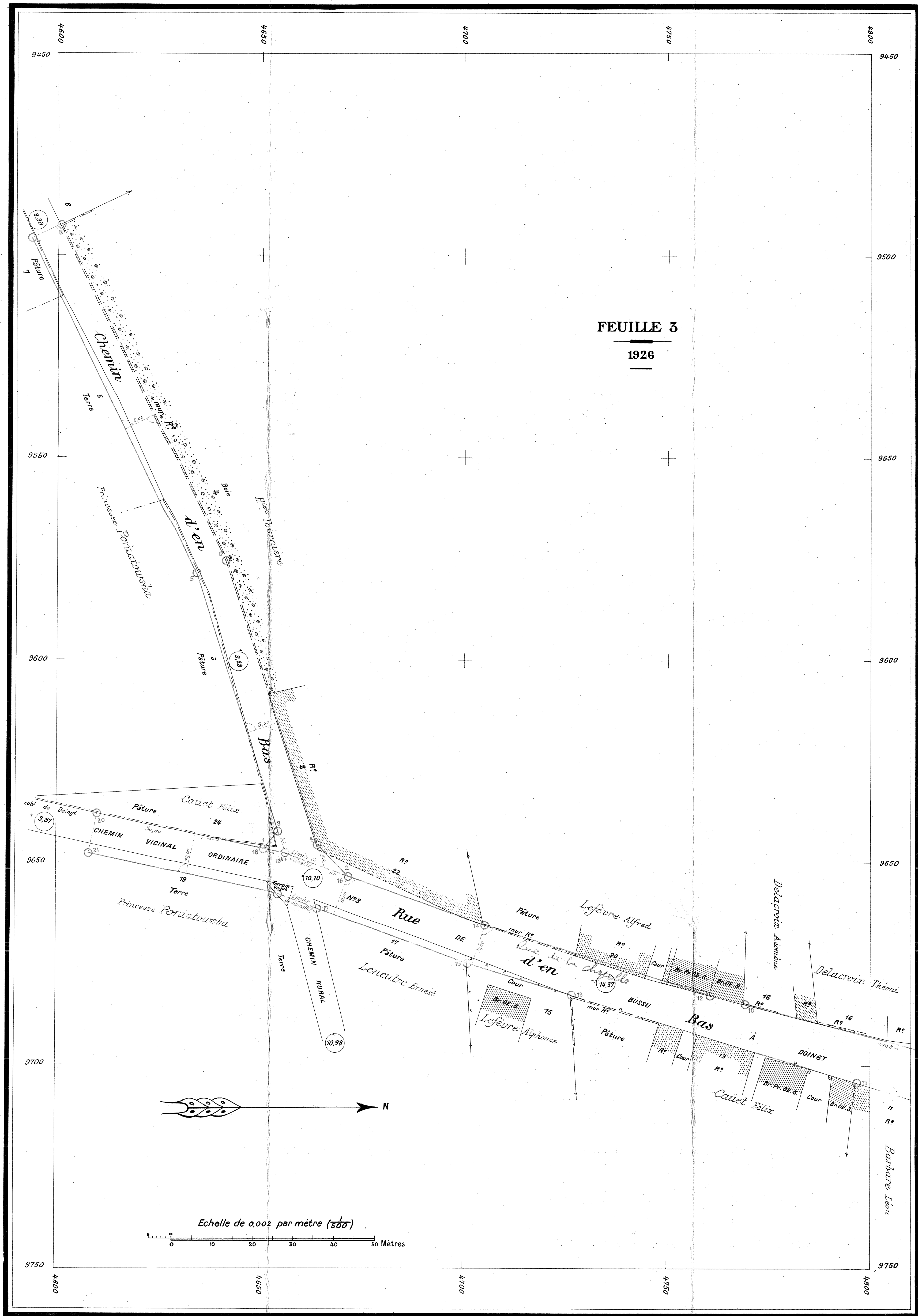


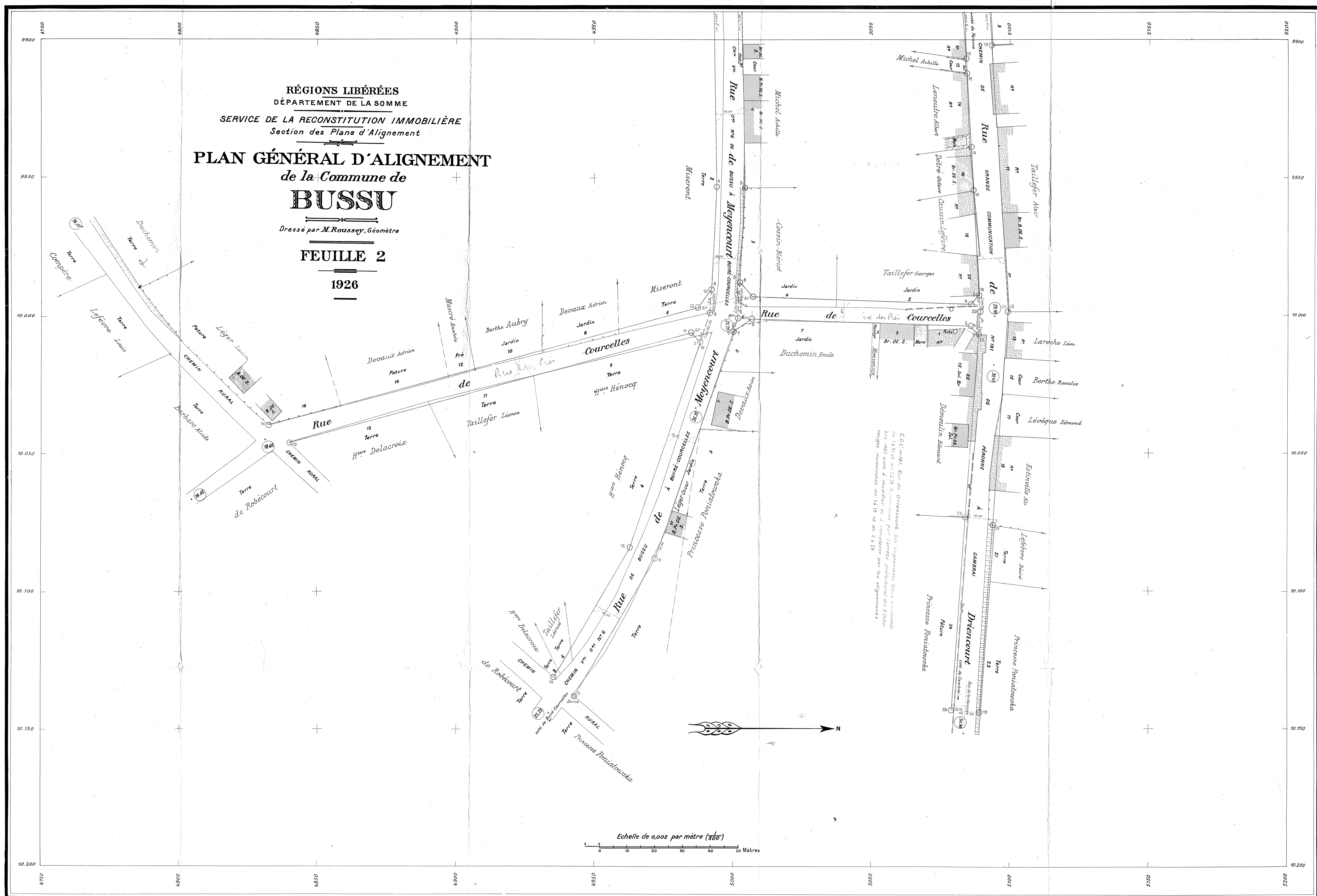




PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT de la Commune de BUSSU

FEUILLE 2

1926



RÉGIONS LIBÉRÉES
DÉPARTEMENT DE LA SOMME
SERVICE DE LA RECONSTITUTION IMMOBILIÈRE
Section des Plans d'Alignement
PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT
de la Commune de
BUSSU
Dressé par M. Roussay, Géomètre
FEUILLE 1
1926

- LÉGENDE**
- Bâtiment Public
 - d° d° en ruines
 - Bâtiment Privé
 - d° d° en ruines
 - OE Res-de-chaussée
 - 1E Construction de 1 Etage
 - 2E d° de 2 Etage
 - PT d° en pierre de taille
 - Br. d° en brique
 - B. d° en bois
 - S. d° en bon état (solide)
 - M. d° médiocre
 - V. d° vétuste
 - Treillage
 - Haie
 - Alignement ancien conservé
 - Alignement nouveau
 - Alignement ancien à modifier
 - Terrain à réunir à la Voie Publique ou à acquérir par la Commune.
 - Terrain à retrancher de la Voie Publique.
 - Limite de Vairie.

Echelle de 0,002 par mètre (500)

C.C.N°181. Rue de Picquie. Les alignements bleus, numérotés de 1 à 18 et 20 à 26, sont à exécuter par les alignements rouges, numérotés de 1 à 18 et 20 à 26.

C.C.N°181. Rue de Picquie. Les alignements bleus, numérotés de 1 à 18 et 20 à 26, sont à exécuter par les alignements rouges, numérotés de 1 à 18 et 20 à 26.